

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXI

BEAUCEVILLE—JUILLET 1915

No. VII

JEAN PERONNE DUMESNIL ET SES MEMOIRES

(SUITE)

Est à noter que pour la première desd transactions. Il est porté qu'il reste à payer ausd créanciers 81000 tant de livres pour le payéman de laquelle somme le nommé Godefroy prenant qualité de député de Canadas, vend ausd prétendus créanciers des castors huit livres la livre prix à Quebec, qui furent delivrez à Jean Favoz marchand de la Rochelle porteur de procurations desd créanciers dont y a acquit patsé par Audouart notaire, qui est un papier spoliée aud Du Mesnil contre la vérité duquel acquis et par une noire malice et en le faisant et surprenant Jean Bourdon commis et procureur prétendu de la communauté desd habitans par procuration en blanc du 17 octobre 1650 donnée par le conseil de Quebec, et non des habitans, ayant avec le pere Hierolme Lallemant supérieur des Jésuites amené en France 28800 tant de livres de castors et ont seulement rendu ensemblement à Pocquelin marchand dix mil tant de livres à six livres dix sols la livre rendu en France pour payer encore une fois lesd prétendus créanciers qui avoient fait lachapt d'iceux castors huit livres la livre pris à Quebec par lad première transaction Et qui avoient été livrez aud Garoz leur procureur Et quand au surplus desd castors embarquez à Quebec lequel surplus se trouve d'environ 15000 l. Il ne paroist point ce qu'il est devenu ; Et ainsy il se void que de mauvaises debtes dont ja payées deux fois, Et neantmoins les pauvres habitans de Canada persecutez pour les payer encore une trois^e fois pourquoy se leve aud pay le dix pour cent des marchandises qui y sont menées de France, ce qui fait